

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
Hors du DÉP. : — " 6 " 11 " 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue Valentré.
PARIS : HAVAS et Co, 8, place de la Bourse.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RÉCLAMES — 50

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Eté

Arrivées à CAHORS		Départs de CAHORS		Arrivées à		Arrivées à	
LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS		
6 h. 49 m. matin.	10 h. 12 m. matin.	8 h. 23 m. matin.	10 h. 40 m. matin.	4 h. 27 m. soir.	1 h. 8 m. matin.		
2 » 51 » soir.	3 » 56 » soir.	4 » 22 » soir.	5 » 51 » soir.	10 h. 33 — 11 h. 22 soir.	4 » 39 » »		
7 » 34 » »	8 » 46 » »	9 » 28 » »	10 » 55 » »	* * * * *	2 » 48 » soir.		

Train de marchandises régulier : (Départ de Cahors — 5 h. 15 m. matin. Arrivé à Cahors — 7 h. 56 m. soir.)

Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 33 m. matin.

AVIS

L'Imprimerie A. LAYTOU et les bureaux du Journal du Lot sont transférés rue Valentré.

Cahors, 26 Novembre.

La discussion du Budget a lieu à la chambre des députés, sans bruit et sans incident. Quelques critiques banapartistes se sont produites contre l'ensemble du Budget; mais elles n'avaient aucune portée. On terminera très vite ce débat financier qui avait été préparé par de longs et minutieux travaux de la commission du Budget. Les élections sénatoriales vont, en effet, attirer un grand nombre de députés dans leurs départements.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 22 novembre.

M. le président annonce la mort de M. Belly, député de Montmédy.

M. de Freycinet dépose un projet de convention avec les Compagnies de l'Ouest et la ville de Valenciennes.

L'ordre du jour appelle la discussion du budget du ministère de l'instruction publique.

M. Bardoux expose les résultats obtenus et ceux qui sont encore à atteindre. Il énumère les améliorations effectuées ou projetées dans l'enseignement secondaire et primaire. Examinant ensuite les résultats comparatifs avec les puissances étrangères, il constate que la France occupe le premier rang dans l'enseignement secondaire. (Ce discours est fréquemment applaudi.)

La Chambre passe ensuite à la discussion des chapitres.

Les chapitres 1 et 2 sont adoptés.

Le chapitre 3 est adopté avec une augmentation de 100 mille francs.

Les chapitres 4 et 5 sont adoptés.

M. Clémenceau demande pourquoi la chaire d'aliénation mentale n'a pas été fondée, bien que votée.

M. Bardoux répond que cela provient de certaines difficultés intérieures qui seront bientôt surmontées.

M. Clémenceau insiste. Il accuse le préfet de la Seine d'avoir supprimé arbitrairement la chaire de pathologie médicale; il conclut en priant M. Bardoux de forcer la main au préfet.

M. Lepère dit que les obstacles proviennent de conflits médicaux plutôt qu'administratifs.

M. Bardoux, répondant à M. Drumel, promet la création d'une chaire de pandectes à la Faculté de droit de Paris.

Un amendement de M. Duvaux, tendant à la création d'une troisième chaire d'histoire du moyen-âge à la Faculté des lettres de Paris, est adopté.

Les chapitres 10 à 17 sont adoptés.

Sur le chapitre 18, M. Lockroy demande l'expropriation des maisons avoisinant la bibliothèque nationale.

M. Bardoux appuie cette demande.

M. Gambetta fait observer que la dépense nécessaire dépasserait onze millions. Il croit que des mesures de précaution suffiront à préserver la Bibliothèque.

M. Léon Say confirme que les dépenses seraient trop élevées et compromettraient l'équilibre du budget.

M. Lockroy insiste. L'incident est clos.

Les chapitres 18 à 28 sont adoptés.

M. Chaillanet demande une augmentation de cinquante mille francs sur le chapitre des lycées et collèges.

Cet amendement est rejeté.

La Chambre adopte, malgré les objections de M. Gambetta, un amendement de M. Casimir Périer portant augmentation de quarante mille francs pour élever le traitement des professeurs licenciés.

Les articles 29 à 34 sont adoptés.

M. Bardoux fait ses réserves sur l'article 30. Sont adoptés les derniers articles jusqu'au 35. L'ensemble du budget est adopté.

La séance est levée.

Séance du 23 novembre.

La séance est ouverte à deux heures et demie, sous la présidence de M. Grévy.

L'élection de M. Hérisson, à Paris, est validée.

La discussion s'ouvre sur le budget des cultes.

M. de la Bassettière dit que tout en maintenant ses réserves déjà faites l'année dernière sur l'insuffisance de certaines allocations, il votera avec ses amis le budget des cultes, sans en discuter l'ensemble. Le budget ne peut pas être considéré comme définitif; il n'en est pas sur lequel une transaction ne puisse se faire pour amener une paix désirable; c'est seulement une étape, une formule de transition pour éviter les luttes jusqu'au moment de la prochaine victoire.

Dans l'incertitude, les catholiques se réservent et attendent, calmes, l'heure de la lutte ou de la conciliation. L'orateur espère que ce sera sur ce dernier terrain qu'on se réconciliera; mais si les plans d'ostacisme se réalisent, alors les catholiques quoique décimés dans la Chambre, reprendront la lutte pleine de confiance dans la protection de Dieu, dans la bonté de leur cause (applaudissements à droite; — bruits divers), dans leur fidélité aux traditions séculaires, dans les sentiments chrétiens qui animent encore la France. (Nouveaux applaudissements à droite.)

Les chapitres 1 à 3 sont adoptés.

Sur le chapitre 4, le ministre demande une augmentation de 200,000 fr. pour les petits desservants, tant catholiques que protestants et israélites.

M. Fallières combat cette augmentation; les desservants pour lesquels on réclame, touchent annuellement 900 fr., plus le produit des messes qu'on peut évaluer à 250 fr., plus une certaine de francs d'autres sources, et enfin la jouissance d'un presbytère et d'un jardin. Les instituteurs sont moins favorisés, quoique ayant un travail plus considérable et chargés de famille. C'est pourquoi la commission du budget a rejeté cette demande d'augmentation; le ministre peut avec le chapitre 7, venir en aide aux besoins les plus pressants. (Très-bien! à gauche.)

M. Lerois insiste pour le rétablissement du crédit.

L'augmentation du crédit demandée par le ministre est repoussée par 268 voix contre 193.

Les chapitres de 4 à 13 sont adoptés.

M. Bardoux demande une augmentation de traitement pour les pasteurs protestants.

M. Viette dépose un amendement ayant pour but d'élever le traitement des pasteurs protestants seulement de troisième classe.

M. Fallières repousse toute augmentation.

La Chambre repousse toute demande d'augmentation de traitement des pasteurs protestants et des rabbins.

Sont ensuite adoptés les derniers articles et l'ensemble du budget des cultes.

La discussion s'ouvre sur le budget du ministère de l'agriculture.

M. Teisserenc de Bort dépose des projets sur les tarifs de douanes, qui sont renvoyés à la commission du budget.

M. des Rotours présente des observations sur le chapitre 18 de l'agriculture.

Les chapitres 1 à 3 sont adoptés, après des obser-

vations échangées entre MM. Leprovost de Launay père et Richard Waddington.

Sur le chapitre 6, M. de La Bassettière demande une augmentation pour encouragements à l'agriculture.

M. Villain dit que la création demandée par M. de La Bassettière serait un engin électoral.

M. de la Bassettière proteste avec énergie contre cette insinuation.

L'amendement de M. de la Bassettière est rejeté.

En réponse à M. Chevandier, M. Girard dit qu'une commission spéciale examine actuellement la question de l'aménagement des eaux. Le gouvernement attend le résultat de ses travaux pour présenter un projet.

Sont adoptés tous les chapitres restants et l'ensemble du budget de l'agriculture.

La discussion s'ouvre sur le budget du ministère des finances.

M. de Gasté fait observer que la Chambre n'est pas en nombre.

M. le président invite M. de Gasté à ne pas entraver les travaux de la Chambre.

L'incident est clos.

Sont adoptés sans débats les articles de 1 à 12.

M. de Gasté objecte de nouveau que la Chambre n'est pas en nombre.

M. le président dit: Nous n'avons pas de temps à perdre.

Les chapitres 13 à 25 sont adoptés.

Sur le chapitre 26 relatif aux pensions attribuées indûment, d'après les gauches, à certains fonctionnaires politiques, notamment aux ministres, sous-secrétaires d'Etat, préfets et autres du 16 mai, n'ayant pas droit au bénéfice de la loi de 1790, une discussion s'engage. (Applaudissements à gauche.)

M. René Goblet insiste pour que ces pensions civiles ne soient accordées qu'avec la triple garantie exigée par la loi. Il constate que la République s'est montrée très-douce et très-clémentine envers ses adversaires. (Assentiment.) Il fait observer que plusieurs fonctionnaires qui reçoivent des pensions sous prétexte d'infirmités, sont valides, puisqu'ils siègent soit à la Chambre des députés, soit au Sénat.

M. Gambetta donne son approbation aux observations de M. René Goblet. Il rappelle que la précédente Assemblée nationale a demandé la révision des pensions civiles, qui avaient été accordées.

M. Goblet cite un ancien préfet, qui touche une pension civile, sous prétexte d'infirmités contractées dans l'exercice de ses fonctions, et qui a produit trois certificats de complaisance, dont un est antérieur à son entrée en fonctions. Il conclut en déclarant qu'il votera le crédit, mais sous la réserve que les pensions seront révisées; les ressources de l'Etat ne doivent pas être gaspillées pour entretenir ses pires ennemis. (Broyants bravos à gauche.)

M. Lepère répond. Il explique qu'il a suivi lui-même cette affaire et qu'il l'a soumise à un double examen; mais ses scrupules durent céder devant les formalités qui avaient été remplies. M. Lepère se retranche derrière les certificats produits se réservant de profiter de l'observation de M. Goblet et de soumettre dorénavant les cas analogues à l'examen d'une commission instituée pour cet objet. M. Lepère ajoute que si la Chambre estime que les garanties actuelles sont insuffisantes, le gouvernement sera heureux que de nouvelles garanties soient introduites légalement.

M. René Goblet insiste pour la révision des pensions et le maintien rigoureux de toutes les garanties exigées par la loi.

M. Gambetta explique que la commission du budget est dégagée de toute responsabilité par celle du gouvernement. Il invite au nom de la commission, la Chambre à voter le crédit, mais il invite en même temps le gouvernement à réviser les liquidations accordées.

L'incident est clos.

Le chapitre 26 est adopté.

La séance est levée à 6 heures 30.

Séance du 25 novembre

La séance est ouverte à 2 heures 30 m. sous la présidence de M. Brisson. M. de Kerjégu adresse une question à M. Dufaure. Il demande au ministre s'il assiste impassible à la guerre que le préfet du Finistère fait au clergé et aux congréganistes. M. Dufaure répond que l'Etat est saisi de l'affaire et qu'il convient d'attendre sa décision. Le président du conseil ajoute que le gouvernement s'appuie sur la loi et la fera toujours respecter. M. de Breteuil adresse une question à M. de Marcère.

Angleterre et Asie

Le Parlement anglais est convoqué pour le 5 décembre prochain. Cette convocation anticipée aurait pour objet de soumettre au Parlement tous les documents relatifs à la question de l'Afghanistan. Le ministre est donc résolu à engager contre les adversaires une bataille parlementaire dont l'issue n'est d'ailleurs point douteuse. Sa résolution paraît d'autant plus sage qu'une victoire remportée dans les Chambres atténuerait, si elle ne l'annule complètement, l'effet moral que pourraient produire à la longue les attaques violentes dirigées contre lui dans la presse et dans les réunions publiques, par les leaders du parti libéral.

En attendant, l'armée expéditionnaire ne perd pas de temps. Ali-Moudjid a été pris; mais cette prise n'a pas eu lieu sans coup férir. On va jusqu'à conclure de ce premier succès que « la résistance des Afghans est brisée. » C'est aller bien vite en besogne. Il a été dit, depuis longtemps, qu'Ali-Moudjid, dominé par les hauteurs environnantes, ne pourrait suivant toutes probabilités tenir contre l'artillerie à longue portée des anglais. Il n'en reste pas moins acquis qu'au prix d'une perte relativement peu importante, estimée par les uns à trois cents hommes, et à un chiffre bien inférieur par d'autres, les Anglais se sont rendus maîtres d'un matériel de guerre assez considérable et auraient même fait prisonnier le commandant du fort.

Il reste à savoir si les grands froids que signale le télégraphe, et les maladies causées par ce brusque changement de climat, parmi les troupes indigènes de l'Inde, permettront aux vainqueurs de pousser bien loin leurs avantages. Il ne faut pas oublier que les régiments anglais de l'Inde n'ont qu'un effectif de 1,000 hommes, réduit dans la pratique à 750 ou 800. Cent malades par régiment, soit le huitième de l'effectif, c'est une bien forte proportion d'indisponibles pour le début d'une campagne.

INFORMATIONS

La Patrie affirme que le projet élaboré par M. Dufaure sur la réorganisation du conseil d'Etat sera déposé seulement sur le bureau de la Chambre dans le courant de janvier prochain.

Plusieurs députés républicains se proposent de transformer en interpellation, la question de M. Kerjégu, sur les institutions congréganistes. On ouvrirait un débat général, afin de

définir exactement les droits des préfets et des municipalités en cette matière.

La commission d'enquête a examiné les élections de MM. Decazes, Reille et Gavini, dont les rapports seront déposés cette semaine.

Voici quelques détails sur le duel de MM. Gambetta et de Fourton :

C'est mercredi, à cinq heures, que les conditions du duel furent définitivement réglées. Le caractère d'offensé ayant été reconnu à M. de Fourton, c'est lui qui fit choix des armes. La rencontre fut décidée pour jeudi matin.

M. Gambetta reçut ses témoins immédiatement après cette conférence, et approuva leurs résolutions. Le même soir, M. Gambetta devait assister à un grand dîner au ministère de l'agriculture et du commerce avec les membres de la commission du budget. Il se rendit à ce dîner, où il arriva qu'assez tard, la raison des événements que nous venons de raconter, mais rien dans son attitude ou sa physionomie ne laissait prévoir la grave affaire qui allait se passer le lendemain matin. Si bien que, tous les convives crurent qu'il n'était donné aucune suite au duel dont il était question depuis deux jours. A la même heure, M. de Fourton assistait à la représentation du Prophète, à l'Opéra.

Jeudi matin à huit heures, au moment où M. Gambetta et ses témoins allaient sortir de l'hôtel de la rue de la Chaussée-d'Antin, une foule assez considérable était réunie aux abords.

Cette foule, déclarant tout haut que M. Gambetta ne devait pas se battre, manifestait ouvertement l'intention de l'empêcher de sortir de son hôtel. L'heure du rendez-vous approchait, et l'on a dû recourir à un stratagème. Un ami de M. Gambetta est monté dans la voiture, au fond de la cour, et l'un des témoins est venu lui serrer ostensiblement la main. La foule a cru que c'était un visiteur matinal et que le duel n'aurait pas lieu. Elle s'est alors dispersée. Quelques instants après, la voiture, qui s'était momentanément éloignée, est revenue prendre M. Gambetta et ses témoins.

La voiture se rendit rue de Trévise, au domicile de M. Robert Mitchell, où attendait dans une seconde voiture M. de Fourton, accompagné de ses témoins. Les deux voitures se mirent en marche, et l'on fut rendu à neuf heures et demie environ au lieu du combat, sis à Plessis-Piquet, près de Châtillon.

Le sort désigna MM. Allain-Targé et Clémenceau pour charger les armes. Ce fut MM. Robert Mitchell et Blin de Bourdon qui durent choisir le terrain et mesurer l'intervalle des deux combattants.

MM. Gambetta et de Fourton échangèrent les saluts d'usage sans adresser aucune parole. Ils quittèrent leur paletot, et M. Clémenceau ayant donné le commandement, ils déchargèrent simultanément leurs armes. On sait déjà que les deux balles se perdirent sans qu'aucun des combattants fut atteint.

Ajoutons que M. Gambetta était assisté par le docteur Lannelongue, celui-là même qui doit être candidat républicain dans le Gers contre M. Paul de Cassagnac, et que M. de Fourton était assisté du docteur Thévenet.

Le premier duel parlementaire eut lieu en 1790, au bois de Boulogne, entre Cazalès et Barnave.

Cazalès s'était écrié, dans un beau mouvement d'éloquence, que tous les membres du côté gauche étaient des brigands.

Barnave alors se leva ; — Parlez-vous collectivement, dit-il ; l'orateur, c'est une sottise à laquelle je ne dois pas prendre garde ; voulez-vous m'insulter personnellement, c'est ce que je ne souffrirai pas.

— Ce que j'ai dit est pour vous, répondit Cazalès.

Les deux députés eurent le lendemain une rencontre au bois de Boulogne. Les témoins étaient Lameth pour Barnave et St-Simon pour Cazalès... Barnave tira le premier et ne toucha pas. Cazalès fit deux fois long feu.

— Mon Dieu, dit-il, que je vous fais d'excuses !

— Mais je suis là pour attendre, répondit Barnave.

Pendant qu'on rechargeait les armes, les deux adversaires causaient tranquillement.

— Je serais désolé de vous tuer, disait Cazalès ; mais vous nous gênez beaucoup. Je voudrais seulement vous éloigner de la tribune pour quelque temps.

— Je suis plus généreux, répondit Barnave ; je désire à peine vous toucher, car vous êtes le seul orateur de votre côté, tandis que du mien on ne s'aperçoit, seulement pas de mon absence.

Le second coup de Barnave atteignit Cazalès au front, mais ne produisit qu'une contusion sans gravité : la corne du chapeau avait amorti la balle.

DEPECHES.

Paris, 25 novembre, 6 h. 30 m. s.

Le Temps a reçu un télégramme de Rome, en date d'aujourd'hui, qui annonce qu'une très-grande animation règne dans cette ville, dans l'attente du roi Humbert. Des soldats et des gendarmes sont échelonnés à 50 mètres de distance sur tout le parcours. Cinq cents arrestations ont été faites à Rome. Le gouvernement posséderait les preuves de l'existence d'une vaste association formée, dans le but d'attenter à la vie du roi. On assure que les deux millions et demi volés dernièrement à la Banque sont entre les mains des internationalistes.

Rome, 25 novembre.

Le roi et la reine sont arrivés, accompagnés du jeune prince de Naples, du prince Amédée et de M. Cairoli. Ils ont été reçus à la gare par les ministres, les membres du parlement, les autorités civiles et militaires, et par de nom-

breuses députations. La troupe faisait la haie. Sur tout le parcours une foule immense agitaït des mouchoirs, lançait des fleurs et acclamait le roi, la reine et la maison de Savoie.

La ville est très-animée ; ce soir, il y aura illuminations et musique.

Rome, 25 novembre, soir.

Une foule immense stationné devant le Quirinal.

Le collège électoral de Livourne a réélu M. Bren, ministre de la marine.

On télégraphie de Rome, à la Défense :

S. S. le Pape a adressé au roi Humbert, non pas un télégramme, comme l'ont dit certains journaux italiens, mais une lettre autographe. La lettre de Sa Sainteté contient à la fois des congratulations et des avertissements. Le Saint-Père accomplit sa mission en avertissant les rois et les gouvernements des conséquences funestes, homicides, des politiques contraires aux lois éternelles des sociétés et des civilisations véritables.

Le Saint-Père prépare le mouvement des nonciatures et les promotions de cardinaux.

Madrid, 25 novembre.

L'affaire Moncaï viendra demain à la cour d'appel.

Les journaux parlent de quelques arrestations politiques faites à Saragosse.

Toute la Péninsule est tranquille.

Interrogatoire de Passavanti.

Voici le résumé du premier interrogatoire subi par l'assassin du roi d'Italie :

- D. Comment t'appelles-tu ? R. Giovanni Passavanti, fils de feu Pasquali. D. Quel âge as-tu ? R. Vingt-neuf ans. D. Où es-tu né ? R. A Salvia, arrondissement de Potenza. D. Quelle est ta profession ? R. Cuisinier. D. Pourquoi as-tu voulu tuer le roi ? R. Tant d'apparat, tant de fêtes m'agaçaient. Je me suis dit : Comment, il mangera, lui, dix plats et moi-même pas un ! C'est pour cela que j'ai voulu le tuer. D. Comment l'es-tu procuré le couteau ? R. Je l'ai acheté à un étalage (un bancarella) de la place Franzezi. D. Et le drap rouge ? R. Je l'ai acheté aux Mercanti. D. Quelles sont tes opinions ? R. Je suis républicain socialiste. Ma profession de foi était écrite sur le drap rouge : « Vive la République universelle. » Je demande qu'on insère au procès-verbal que j'avais aussi écrit : « Vive Orsini. » D. Avais-tu l'intention de tuer le roi ou seulement de le blesser ? R. Je voulais l'achever. Si j'avais eu de l'argent, j'aurais acheté un revolver et le coup n'aurait pas manqué. D. Malheureux ! ton crime ne te fait-il pas horreur ?

— Qui, j'aimerais mieux supporter la rencontre d'une bête fauve que celle de ce Druse et de ce Turc.

— Est-ce qu'ils ont jamais manqué au respect qui vous est dû demanda Henri d'une voix menaçante.

— Il ne m'ont jamais parlé, répondit Victorine. Mais si Henri de Villeneuve avait remarqué l'émotion involontaire de Victorine, une autre personne avait remarqué, elle, l'animation avec laquelle le jeune homme s'était empressé auprès de mademoiselle Loiselay. Cette personne, c'était Néomie, la belle juive.

Henri était auprès de Néomie alors que le chiek l'agah avaient salué Victorine, et il avait brusquement quitté la juive, si brusquement même que la fille d'Essaï était demeurée stupéfaite. Suivant d'un œil ardent le Français, alors qu'il se rapprochait de Victorine, elle avait écouté et elle avait deviné ce qui se passait entre les deux jeunes gens. Le sentiment de colère exprimé par Henri avait fait pâlir la belle juive. Ses lèvres s'étaient serrées, sa bouche s'était crispée, et un faible soupir avait expiré dans sa gorge.

Pendant ce temps, M. de Cast continuait à causer avec les hommes dont l'inquiétude ne paraissait pas s'être calmée. L'arrivée du chiek et de l'agah avait produit parmi eux une certaine sensation, mais les fronts étaient toujours soucieux et les regards anxieux étudiaient la physionomie impassible du Druse et du Turc.

« Je vous affirme, disait Armand, qu'il se trame contre les Maronites quelque machination infernale. — Bah ! répondait Oxivier, les Druses songent à

R. Non ; je suis ennemi des empereurs et des rois, à cause de leur luxe. J'ai compris par tout ce que j'ai lu que les rois dépensent trop d'argent.

D. Pourquoi as-tu continué à frapper ?

R. Que voulez-vous que je vous dise ? Je ne savais plus ce que je faisais.

D. N'as-tu pas vu que le peuple voulait te tuer ?

Sans la force publique, tu ne serais plus vivant.

R. Le peuple est composé d'imbéciles ; il agit toujours de même.

D. Quels sont tes complices ?

R. Je n'en ai aucun. Si j'en avais eu, avec l'argent qu'ils m'auraient donné, j'aurais pu acheter un revolver.

Dans un interrogatoire subi plus tard, Passavanti a fait les réponses suivantes :

D. Depuis combien de temps es-tu à Naples ?

R. Depuis le mois de mai.

D. Que voulais-tu faire à Naples ?

R. Rien.

D. Tu es un imbécile ; tu t'es sacrifié, et les compagnons qui t'ont fanatisé se savent.

R. Je n'ai pas de compagnons.

D. Mais n'as-tu pas pensé que lors même que tu aurais tué le roi et que la République aurait été proclamée, tu serais resté pauvre, oublié ?

R. Bah !

(Ce mot fut prononcé avec une emphase qui révèle toute la force du fanatisme d'une brute. Il a fait une profonde impression.)

D. Toi, qui te dis républicain et qui dois par conséquent vénérer les grandes figures des patriotes, pourquoi as-tu eu la hardiesse de frapper également Cairoli ?

R. Peuh ! C'est un laquais lui aussi.

Dans un autre interrogatoire fait par le juge d'instruction Azzaroli, en présence du procureur du roi Masucci, Passavanti a dit qu'il avait appris à lire et à écrire il y a plusieurs années chez un maître d'école de son pays.

Interrogé de nouveau sur le motif qui l'avait poussé à l'assassinat, il revint sur sa haine instinctive des rois, des empereurs, des autorités et de la misère. Puis il ajouta :

Envers le roi Humbert, comme homme, je ne nourris aucun sentiment de haine ; je n'ai pas même la plus petite rancune. Le gouvernement italien ne m'a fait aucun tort. Je voulais tuer le roi comme moyen d'atteindre mon but.

A un certain point de l'interrogatoire, le procureur du roi ne peut se retenir d'adresser de vifs reproches à l'assassin et de lui faire sentir toute l'horreur du crime qu'il avait commis.

Passavanti, sans s'émouvoir, répondit : Vous vous échauffez trop, ce me semble !

L'Italie a reçu de Pise, la dépêche suivante :

Ce soir (20) une démonstration d'étudiants et de citoyens, s'est rendue, avec des torches et des drapeaux, à la préfecture, pour protester contre l'attentat.

Le préfet avait à peine terminé son allocution, qu'un bruit formidable s'est fait entendre. On venait de faire éclater une bombe.

On n'a pas à déplorer de malheurs graves.

Un individu, qu'on considère comme l'auteur de ce méfait, a été immédiatement arrêté.

Ce n'est qu'à grand-peine qu'on a pu le soustraire à la fureur du peuple.

adorer leurs stupides idoles et non à recommencer les massacres. Quant j'ai quitté Damas tout était tranquille et rien ne présageait une tempête.

— Les massacres éclatent ici comme la foudre.

— Eh bien ! il y a près de trois mille chrétiens ou juifs à Deir-el-Kamar ; sur ces trois mille individus, il y en a toujours sept ou huit cents en état de porter les armes et de se défendre.

— Qui mais il faudrait les organiser et surtout les armer, et vous ne connaissez pas encore les Druses. Jamais ils n'attaqueront en face ni à force égale. Il se caberont, ils attendront, ils épieront pour choisir le moment de s'élaner sur leurs ennemis ; ils sont au nombre de vingt, ils seront deux cents, eux !

— Alors en cas d'attaque de leur part ?

— Il n'y aurait d'autre salut que la fuite.

— Et fuir où ?

— Ou l'on pourrait !

Olivier fronça le sourcil.

« Ah ! dit-il si j'avais ici quelques escadrons de chasseurs, comme je me moquerais de vos Druses ! — Oui, mais vous ne les avez pas !

— En attendant, je erois que vous vous inquiétez à tort. Les Druses sont tranquilles et d'ailleurs, ai, je vous le dis, un baromètre infallible. S'il y avait menace de danger, le chasseur de panthères serait ici.

Armand avait en face de lui la porte donnant sur la cour, à laquelle Olivier tournait le dos.

« Eh bien ! dit Armand en tressaillant, Si votre baromètre est juste, prenons garde à nous, car voici Abou'l-Abbas. »

(A suivre).

CHASSEUR DE PANTHERES

PAR ERNEST CAPENDU

Il ne sont tenus qu'à se ranger sous les drapeaux en cas de danger commun. A l'émir obéit, à titre de vassal, le chiek, qui domine sur telle ou telle contrée, qui commande à tel ou tel village, et qui ne peut être choisi que parmi ceux ayant droit au titre d'el-sebaa lavaf.

Souvent il arrive que des cheiks puissants se proclament indépendants, et que des contrées entières se nomment un maître à leur choix. Quant au paysan ou fellah, il est, taillable et corvéable à merci. Et la libérale Angleterre, qui applique toujours ce principe : Faites ce que je dis et non ce que je fais, soutient ce gouvernement despotique de tout son

Reproduction interdite.

Nous lisons dans la *Nazione de Florence* : « Nous avons lieu de croire que la gesture est sur les traces de l'auteur du crime commis le soir du 18 courant, rue Nationale. Le nombre des blessés par l'explosion de la bombe s'élève au nombre de seize. Ce chiffre est officiel. »

CHRONIQUE LOCALE

Par décret du 23 novembre, notre compatriote M. Rossignol, intendant militaire, directeur des services administratifs au ministère de la guerre, est désigné en qualité de commissaire du gouvernement pour assister le ministre de la guerre devant la Chambre des députés et devant le Sénat, dans la discussion du budget des recettes et des dépenses de l'exercice 1879.

Nous n'aurons ni bal, ni concert au profit des pauvres, à l'occasion de l'inauguration de la nouvelle salle du théâtre. L'initiative a manqué, nous le regrettons profondément.

Baisé par une personne étrangère à la ville et qui songe dans son bien-être à la classe qui souffre et qu'il importe de secourir, nous espérons que cette idée généreuse trouverait un écho aussi puissant que rapide, parmi la jeunesse cadurcienne. Il paraît que nos jeunes gens ont des préoccupations plus sérieuses, et que tendre la main aux pauvres ne leur est pas aussi familier que nous eussions désiré. La génération précédente leur avait pourtant légué d'autres exemples : nous avons en mémoire, bien des fêtes brillantes qui datent de dix ans à peine, et qui ont laissé parmi nous un souvenir bien vivace.

Le ministre de la guerre vient d'adresser aux chefs de corps la circulaire suivante :

« Mon cher général, Aux termes de ma circulaire du 20 septembre dernier, § 6, tous les officiers ou assimilés actuels de l'armée territoriale qui ont atteint la limite d'âge ou de service prévue par les articles 56 de la loi du 13 mars 1875 et 36 de la loi du 27 juillet 1872, doivent, à moins qu'ils ne proviennent des officiers de l'armée active, demander immédiatement, s'ils le désirent, leur maintien dans le cadre. »

Cependant, je remarque qu'il n'est parvenu jusqu'à ce jour qu'un très-petit nombre de bulletins concernant ces officiers. Je crois, en conséquence, devoir vous prier de vouloir bien faire réunir, le plus promptement possible, par corps, les documents dont il s'agit, et m'adresser ensuite l'ensemble des propositions que comportent, pour votre région, les prescriptions de ma circulaire précitée.

Recevez, etc.

Le ministre de la guerre, Général BOREL

COUR D'ASSISES DU LOT

Présidence de M. de Camels-Puntis conseiller à la Cour d'appel d'Agen.

Les débats de l'affaire du faussaire Lafeuille, se déroulent devant la cour d'assises du Lot, depuis le 22 novembre. Il a fallu quatre jours d'audience pour l'interrogatoire de l'accusé et l'audition des témoins.

L'accusé avoue la matérialité des nombreux faux qui lui sont reprochés, mais il nie l'intention de causer un préjudice quelconque à ceux dont il contrefaisait la signature. Il croyait pouvoir retirer tous les billets faux mis en circulation par lui. Voilà son système de défense, et il le soutient très-énergiquement et très-habilement.

52 témoins sont entendus. Midi. — M^e Lurguie présente, avec un remarquable talent, la défense de Lafeuille. 3 heures. — M. le président fait son résumé. 6 heures. — Le Jury délibère.

Au moment où nous mettons en presse un incendie se déclare à l'épicerie Couailhac, faubourg Labarré Cahors.

On lit dans le *Journal du Tarn* :

« Le sieur Tabarly, âgé de cinquante-cinq ans, métayer à Gers, commune de Técon, vient de mourir victime d'un bien triste accident. »

Tabarly avait été mordu, au mois de juillet, par un petit chien qu'il avait à la métairie et qu'il s'était vu dans l'obligation de détruire quinze jours après environ. La femme du malheureux métayer, ses deux filles et un petit domestique avaient été également mordus par l'animal. Soignés immédiatement, ils ont échappé aux horribles atteintes de la rage.

Le 10 de ce mois, Tabarly présenta tous les symptômes de l'hydrophobie, les médecins appelés auprès de lui reconnurent son état désespéré. Sa situation s'aggrava de jour en jour, les crises devinrent tellement violentes, qu'il fallut enfermer le pauvre malade, et, peu de jours après, le 15, Tabarly expirait dans les plus vives et les plus cruelles souffrances.

Eruption du Vésuve.

L'éruption du Vésuve continue à se développer. Le 3 novembre, la lave coulait sur une largeur de 25 à 30 mètres et descendait vers la terre-plein de l'Atrio del Cavallo. Le fleuve de feu suivait la direction du nord-nord-est et recouvrait la coulée de 1872 ; le 6, elle arrivait à la Cariola et à San-Sébastieno, localités déjà roinées il y a six ans.

La coulée commençait à être splendide à voir de Naples même, et beaucoup de curieux étaient sur le môle, et balcons ou sur les terrasses.

Tout pronostique, dit l'Italie, une éruption grandiose. Toujours de la neige sur le cône bien entendu à distance respectueuse du volcan.

On signale à Naples une affluente croissante de visiteurs, parmi lesquels comptent bientôt le roi Humbert et la reine Marguerite ; car, fidèle à ses habitudes traditionnelles, la municipalité de Naples se considère comme supérieure aux caprices du Vésuve. On dansera non pas sur, mais en vue d'un volcan.

Il ne serait pas impossible que l'Etna, comme il est arrivée quelquefois lors de certaines éruptions, se réveillât. Des bruits souterrains et des secousses de tremblement de terre se sont produits à Midea dans la semaine du 20 au 27 octobre. Les secousses ont acquis, à la fin de cette période, une force telle que la population épouvantée a déserté la ville.

Le préfet de Catane a envoyé deux professeurs pour étudier les phénomènes qui se sont reproduits, auxquels la population s'est habituée, car elle paraît avoir regagné les demeures qu'elle avait abandonnées.

Les marchands de volailles connaissent à première vue si une poule est jeune ou vieille.

Pour être aussi savants qu'eux, vous n'avez qu'à soulever l'aile du sujet à étudier. Ecarter les plumes des flancs. Si la poule est jeune, vous verrez un duvet long, léger, extrêmement ténu, placé régulièrement entre les autres plumes. La peau, d'un tissu fin et rosé, sera sillonnée çà et là de très-petites veines bleues.

Chez la poule qui a plus d'un an, le duvet et les veines ont disparu, la peau est d'un blanc mat, sec, moins lisse et quelque peu farineux. Plus elle aura la patte lisse, plus elle sera vieille.

Théâtre de Cahors

INAUGURATION DE LA NOUVELLE SALLE. Direction de M. Morvand. Jeudi, 28 novembre.

Débuts de la Troupe

BEBE. Comédie nouvelle en 3 actes, par MM. Hennequin et de Najac. (Un des plus grands succès du jour.)

Mosique sur *Norma* (Bellini), exécutée à grand orchestre.

Le *Wagon des Dames*. Comédie en 1^{er} acte par MM. Cairville et Fortenac.

Ouverture du *Barbier de Séville* (Rossini), exécutée à grand orchestre.

Bureaux, 7 h. 1/4 ; rideau, 7 h. 3/4.

M. Morvand, pour répondre aux vœux du public dont il désire, avant tout, conserver la sympathie, n'a pas augmenté le prix des places quoique la formation d'une troupe d'artistes délicate ait exigé, de sa part, des frais exceptionnels.

Bonne récompense

A la personne qui rapportera ou fera retrouver une caisse en bois blanc, contenant des bijoux et des effets d'habillement, perdue le lundi 18 novembre, sur le parcours de Cénac, commune d'Albas, à Cahors, en passant par Sazet, Villeseque et La Montagne. S'adresser au bureau du journal.

On demande des ouvriers compositeurs à l'imprimerie Layton.

Pour la chronique locale, A. Layton

DERNIÈRES NOUVELLES

(Correspondance particulière du Journal du Lot).

Paris, 25 novembre, soir.

La seule nouvelle sérieuse à signaler aujourd'hui, nous est venue de Londres. Cette après-midi, l'Agence Havas vient de la télégraphier à la Chambre des députés. Je la transcris à la hâte.

Londres, 25 novembre.

Un Conseil de Cabinet auquel tous les ministres ont assisté, a été tenu aujourd'hui à Downing-Street. Les membres du Conseil avaient été convoqués à la hâte sans avis préalable.

M. Duclerc, vice-président du Sénat, a adressé la lettre suivante au *Télégraphe* ;

Paris, 23 novembre.

Monsieur le Rédacteur,

Un journal de droite ayant publié une note à double face, désobligeante au fond pour M. le duc d'Audiffret-Pasquier, vous reproduisez cette note et vous la faites suivre d'observations où figurent, de façon diverse, le nom de M. le président du Sénat et le mien.

Je me mangerais à moi-même et j'autoriserais peut-être des interprétations fâcheuses pour la dignité de mon caractère si je gardais le silence sur cet incident.

Je tiens donc à dire que, ni par un mot, ni par une attitude, je n'ai donné à personne l'autorisation de poser ma candidature contre celle de M. le président actuel du Sénat. Si j'avais eu cette intention, j'espère qu'on me fait l'honneur de croire que M. le duc d'Audiffret-Pasquier en eût été le premier averti. Mais tous mes collègues savent que je n'ai pas cette intention. Je ne l'ai eue à aucune époque. Je ne l'ai pas aujourd'hui. Et puisqu'on a mis mon nom en avant, sans mon aveu, je déclare que, au prochain renouvellement du bureau du Sénat, je ne serai pas le compétiteur de M. le duc d'Audiffret-Pasquier.

Agréez, monsieur le Rédacteur, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

E. DUCLERC.

La santé de M. Emile de Girardin donne de vives inquiétudes ; l'eczéma dont il est atteint aurait pris un caractère des plus dangereux.

Bourse de Paris

Cours du 26 Novembre.

Table with 2 columns: Valeurs diverses au comptant and Clôture du 25 nov. Précedente. Includes entries for Banque de France, Crédit foncier, Orléans-Actions, Orléans-Obligations, Suez, Italien 5%.

DE M^e PÉRIÉS AVOUÉ A MOISSAC.

A VENDRE PAR LICITATION.

A l'audience des criées du tribunal civil de Moissac, le lundi neuf décembre mil huit cent soixante-dix-huit à onze heures du matin.

Premier lot

Une très-belle propriété dite du domaine de Las Vignes, composée d'un château, avec bâtiment d'exploitation, jardin, terre labourable, prés, vignes et bois, le tout indépendamment de divers immeubles par destination, d'une contenance de vingt-quatre hectares, vingt-sept ares, soixante-quatre centiares, dans la commune de Lauzerte ; et de quinze hectares dix-sept ares, vingt-quatre centiares dans la commune de St-Amans ds Pellagal.

Mise à prix cent trente trois mille fr. ci 133,000 fr.

Deuxième lot

Une métairie dite Bordeneuve composée de bâtiments, terres labourables, prés, vignes et bois, avec divers immeubles par destination, le tout d'une contenance de dix-neuf hectares, vingt ares, situés dans la commune de Lauzerte.

Mise à prix soixante-sept mille fr. ci, 97,000 fr.

Troisième lot

Une pièce de terre en nature de bois, essence de chêne située dans la commune de Durfort, de contenance de quatre-vingt-onze ares soixante-dix centiares.

Mise à prix, cinq cents fr. ci 500 fr.

Il est toutefois fait observer qu'après l'adjudication partielle des immeubles formant les premier et second lot, ces mêmes biens seront remis aux enchères sur la réunion totale du montant des deux adjudications partielles, ou de leur mise à prix, et que s'il ne se présente pas d'acquéreur, sur cette nouvelle adjudication, les adjudications partielles deviendront alors définitives.

S'adresser, pour les renseignements à M^e Périés, avoué poursuivant et à M^e Mathieu et Balmay avoués, collicitants à Moissac ; à M^e Malude et Landes avoués à Toulouse.

Pour extrait, PÉRIÉS, Avoué.

REVUE BRITANNIQUE

Sommaire de la livraison de novembre.

Géographie. — Histoire. — Mœurs. — La Bosnie. Nouvelles. — Miscellanées. — Critique littéraire. — Esquisses de la vie russe, par Henri Gréville. — Curiosités ethnographiques. Coutumes. — Coutumes nuptiales primitives. — Géographie. — Ethnographie. — Histoire contemporaine. — Les frontières anglaises de l'Afghanistan. — Types et caractères. — Esquisses humoristiques. — Le soldat anglais.

Histoire littéraire. — Biographie. — Ximénès Dou-dan. — Contes. — Légendes. — Contes populaires scandinaves. — Mœurs du moyen-âge. — Un preux chevalier au quinzième siècle.

Archéologie littéraire. — Journalistes, astronomes et nécromants à Rome dans le dix-septième siècle. — Pensées diverses. — Chronique scientifique.

Correspondance de la Revue Britannique.

Correspondance d'Allemagne. — Les médecins et les naturalistes. — L'élève du bétail en Bavière. — Congrès des femmes. — Odillon, poème par Oscar von Redwitz. — Nouvelles des théâtres. — Une association de faux témoins. — Une future exposition universelle de la pêche.

Correspondance d'Orient. — Fin de la comédie de l'Afghanistan. — Le retour de l'Oxus à la mer Caspienne et ses conséquences commerciales et militaires. — Impossibilité matérielle pour la Russie de tenter une expédition armée dans les Indes. — Question économique indienne. — La roupie d'argent et le souverain d'or. — Effroyable misère du cultivateur hindou.

Correspondance d'Italie. — Procès Amato. — Brigandage en Sicile et en Sardaigne. — Les nouveaux bancs de corail de la Sicile. — Le retrait des petites coupures. — Une secte malpropre. — M. de Bismark et Garibaldi. — Réformes électorales.

Correspondance de Londres. — L'installation du nouveau lord-maire. — Le discours de Guildhall. — Les tramps, gueux ou vagabonds. — Emigration des clans écossais. — Le mystère de l'Ober-Ambergau défendu à Londres par l'Eglise. — Prédication contre l'abus des liqueurs. — Une préchense nomade. — L'histoire de la boxe. — Le carillon de Saint-Paul et les carillonneurs anglais, etc.

Chronique et Bulletin bibliographique. — La fin de l'Exposition. — Rentré des chambres, l'invalidation systématique. — Dupes et victimes. — M. Léon Say et la commission du budget. — Livres nouveaux, théâtres.

La huitième série de l'histoire d'un crime illustré, en vente aujourd'hui, donne la fin de la Troisième Journée, le Massacre, avec huit dessins saisissants. Le général Canrobert, par Gilbert ; Ossian et Scipion, par D. Vierge ; le carnage du Boulevard, par Scott ; Bonaparte à l'Élysée, la chasse à la femme, l'Enfant de la rue Tiquetonne, par Adrien-Marie ; et enfin par Bayard, la Charge de Tortoni, et le frontispice de la Quatrième Journée, la Victoire, belle composition du plus tragique effet.

Crédit Foncier de France

Prêts réalisés en argent.

Le crédit Foncier fait, en argent, jusqu'à concurrence de la moitié de la valeur des terres et maisons et du tiers de la valeur des bois et vignes, des prêts hypothécaires amortissables en 60 ans, moyennant 5 fr. 87 % pour les prêts sur propriétés urbaines, et de 5 fr. 82 % pour les prêts sur propriétés rurales.

Par ces annuités régulièrement payées, on est complètement libéré, sans avoir besoin de s'occuper du remboursement du capital.

Les emprunts sont néanmoins toujours remboursables, à la volonté de l'emprunteur. — Les libérations anticipées partielles ou totales peuvent être faites en argent ou en obligations foncières 5 % acceptées au pair, quel qu'en soit le cours.

Le Crédit foncier prête aussi sur dépôt d'obligations foncières et d'obligations communales au taux des avances de la Banque de France et pour 90 jours.

S'adresser à MM. les notaires, ou au Crédit Foncier, à Paris, 19 rue Neuves des Capucines.

UN REMÈDE BON MARCHÉ. — Prendre deux ou trois capsules de goudron de Guyot au moment de chaque repas, dans les cas de rhume, toux, bronchite, catarrhe, phthisie, et, en général, dans tous les cas d'affection des poumons.

Chaque flacon au prix de 2 fr. 50 contient 60 capsules, ce qui remet le prix du traitement à dix ou quinze centime par jour, et dispense d'employer pâtes, sirops, tisanes.

NOMBREUSES IMITATIONS. — Exiger sur l'étiquette la signature Guyot imprimée en trois couleurs.

Dépôt dans la plupart des pharmacies.

L'Univers Illustré.

Sommaire du numéro du 31 novembre.

TEXTE : Courrier de Paris, par Jérôme. — Bulletin, par X. Dachères. — Théâtres, par Jérôme. — L'Afghanistan, par Ernest Herbaut. — La salle des fêtes du Trocadero, par Simon De Vandières. — Revue scientifique, par le docteur E. Deceisne. — Souvenirs de l'Exposition, par Simon De Vandières. — Souvenirs d'un vieux Mélomane : Débuts

d'une cantatrice, par A. De Pontmartin. — La chasse aux cerfs en Écosse, par Ernest Herbaut. — Étude sur la propriété littéraire, par Fernand Worms. — La Robe de Noces, par Alexandre Dumas (suite). — M. Edison, par F. B. Bulletin financier, par Plutus. — Courrier des modes, par Mme Iza De Cérigny.

GRAVURES : Les Lapons du Jardin d'acclimatation. — Afghanistan : Montagnards en observation dans la passe de Khyber. Pont de bateaux sur l'Indus, devant la ville d'Attock. — La salle des fêtes du Trocadero. — Clôture de l'Exposition : Le démantèlement des exposants, vue prise dans la galerie des machines étrangères. — Souvenir de l'Exposition universelle : bouquetière flamande, bouconnier algérien, calligraphe chinois. — La chasse en Écosse : l'affût aux cerfs. — M. Thomas Edison, inventeur du phonographe. | Rébus.

Le Jury international de l'Exposition universelle de 1878 a, comme celui de Londres 1862 et celui de Paris en 1867, décerné pour la troisième fois à M. A. PRÉTERRE, le dentiste américain si connu à Paris où il résidait depuis longtemps, la seule médaille d'or accordée aux dentistes.

C'est la confirmation éclatante de jugement que l'illustre Nélaton portait sur lui en ces termes : « J'ai trouvé dans ces pièces une perfection telle que je n'hésite pas à les déclarer » supérieures à tout ce que nous avons eu en ce genre jusqu'à ce jour. »

LE TOUR DU MONDE. Nouveau journal des Voyages. — Sommaire de la 93^e livraison. (23 novembre, 1878). — Texte : Voyage aux mines de diamants dans le sud de l'Afrique (Cap de Bonne-Espérance), par M. P. (1872-1877). — Texte et dessins inédits. — Neuf dessins de St. de Drée.

Hachette, boulevard St-Germain, 79, Paris.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 312^e livraison (23 novembre, 1878). — TEXTE : Le Neveu de l'Oncle Placide, deuxième partie, par J. Girardin. — La Pêche à la ligne, par L. Sevin. — L'Exposition universelle de 1878 : La Grèce, par L. Sevin. — Jean-Baptiste, par Elisa Frank. — Promenades à l'Exposition, par Albert Lévy. — Dessins : A. Marie, E. Bayard, Cain, A. Jandardier.

Hachette, boulevard St-Germain, 79, Paris.

SANTÉ A TOUS adultes et enfants rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres, 31 ans de succès

400,000 cures réelles par an.

La REVALESCIERE DU BARRY est le plus puissant reconstituant du sang, du cerveau, de la moëlle, des poumons, nerfs, chairs et os ; elle rétablit l'appétit ; bonne digestion et sommeil rafraichissant ; combattant depuis trente ans avec un invariable succès les mauvaises digestions (dyspepsies, gastrites, gastro-entérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissement, acidité, pituite, migraine, nausées et vomissements après repas ou en grossesse ; aigreurs, congestions, inflammation des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, oppression, asthme, bronchite, phthisie, (consomption), dartres, éruptions, nervosité, épuisement, dépression, fièvre, rhume, catarrhes, échauffement, chlorose, vice et pauvreté du sang, faiblesse, rétention, les maladies des enfants et des femmes.

Dyspepsie, ; M. J.-J. Noël, de Thuillies (Hainaut) ; de vingt années de dyspepsie. — Dartres M. Gr. Vooz, de Liège, abandonné par les médecins, qui déclaraient qu'à son âge (55) ans toute guérison était impossible, a été totalement guéri des dartres par l'usage de la Revalescière. — N° 49, 871 : Mme Marie Jolie, de cinquante ans de constipation, indigestion, nervosité, insomnies, asthme, toux, flatulés, spasmes, et nausées. — N° 46, 270 : M. Roberts, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années. — N° 46, 260 : M. le docteur-médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois par jour pendant huit ans. — N° 46, 218 : M. le colonel Watson, de la goutte, névralgie et constipation opiniâtre. — N° 18, 744 : le docteur-médecin Shorland, d'une hydrophobie et constipation. — N° 49, 522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres par suite d'excès de jeunesse.

Quatre fois plus nourrissante que la viandes elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîte : 1/4 kil., 2 fr. 25, 1/2

kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil., 70 fr. — Le Biscuits de Revalescière enlèvent toute irritation en toute odeur fiévreuse en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boisson alcooliques même après le tabac. En boîtes de 4, 7 et 70 fr. — La Revalescière chocolatée, rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraichissant aux plus éternés. En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 ; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 576 tasses, 70 fr.; ou environ 12c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Cahors. Vinet, pharmacien, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — DU BARRY et Co, limited, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

POUR AVOIR DEUX BILLETS DE LA LOTERIE NATIONALE LA GAZETTE DES TIRAGES

Journal financier, le plus complet et le mieux renseigné, il suffit d'adresser à M. F. BEUREL, Directeur, passage des Princes, Escalier A, à Paris, la somme de TROIS FRANCS 15 centimes, prix ordinaire du journal.

L'ÉCLAIREUR FINANCIER

Paraît tous les Samedis

résumé de chaque numéro : Informations financières, Articles d'actualités, Bilan de la Banque, Revue de la Bourse, Recettes des Chemins de fer, Renseignements sur les valeurs, Assemblées, Listes de tous les tirages, Prix exacts des coupons, Cours des valeurs.

2 Francs PAR AN

PARIS, 45, rue Vivienne, 45, PARIS

UN NUMÉRO SPÉCIMEN EST ENVOYÉ GRATUITEMENT

Livret des familles.

MM. les maires du département du Lot trouveront à l'imprimerie Layton le Livret de Famille à remettre gratuitement aux époux, lors de la célébration du mariage.

Pour tous les extraits et articles non-signés. Le propriétaire-gérant, A. Layton.

Livret des Familles

MM. les Maires du Département du Lot trouveront à Cahors, imprimerie Layton, le LIVRET DE FAMILLE à remettre gratuitement aux époux, lors de la célébration du mariage.

Pharmacie Centrale de Cahors ESCROUZAILLES PHARMACIEN Successeur de F. VINEL

Successeur de M. Vinet, et voulant continuer les traditions de l'ancien et regretté Maître de la Pharmacie Centrale, j'ai l'honneur de prévenir le Public que je ferai tous mes efforts pour conserver et augmenter la confiance de la clientèle de la Maison.

Ancien élève de M. FILLON, professeur de chimie et Directeur de l'École de Médecine et de Pharmacie de Toulouse, je viens me recommander à mes clients par la conscience que j'ai de ma profession, l'attention que je porterai dans mes préparations pharmaceutiques et le prix modéré de mes produits.

On trouvera à la Pharmacie Centrale, le dépôt de toutes les spécialités françaises et étrangères : l'Elixir vermifuge, le Sirop et Pastilles des Chantres de F. VINEL, les Thés et Chocolats variés. — Les Bandages, Bas à varices sur mesure, Ceintures ventrières, Irrigateurs, Clysopompes, Biberons, articles d'allaitement. Bouts de sein, etc., etc. Les produits chimiques pour la pho-

tographie et l'industrie. Outre ces articles, on trouvera encore à la Pharmacie Vinet, divers produits composés par le successeur, qu'il livrera au public avec la garantie de son nom. Tels sont : le Sirop pectoral contre les rhumes récents et anciens, l'Extrait fluide des 3 quinquinas pour préparer soi-même instantanément 1 litre de vin de quinquina; la Liqueur concentrée de goudron préparée par un procédé mécanique tout nouveau, employée avec succès, dans les maladies des voies urinaires et respiratoires; l'injection végétale, guérison assurée des maladies secrètes après 8 ou 10 jours de soins; diverses Eaux de toilette possédant des propriétés hygiéniques incontestables; un Composé chimique contre les taches de rousseur et les boutons de la figure; l'eau chimique contre la chute des cheveux; le hnoiment à la glycérine contre les gerçures et les fissures de la peau; Eau de quinine, Eau de Cologne supérieure, Eau de Botos, Vinaigre de toilette, etc., etc.

LA NATIONALE

Compagnie d'Assurances sur la Vie ÉTABLIE A PARIS, RUE DE GRAMMONT, 18 ET RUE DU QUATRE-SEPTEMBRE, 18 Anciennement Compagnie Royale

FONDS DE GARANTIE : 150 MILLIONS

ASSURANCE EN CAS DE DÉCÈS POUR LA VIE ENTIÈRE Participation dans les bénéfices de la Compagnie.

RENTE VIAGÈRE IMMÉDIATE OU DIFFÉRÉE

Table with 2 columns: Description of insurance types and corresponding amounts in francs.

S'adresser pour les renseignements, à MM. Bénéch, à Cahors; Puel, à Figeac, Lacambre; Gourdon; Bap^{te} Planion, à Souillac.

A VENDRE

Trois cents VOLUMES environ d'une Bibliothèque ecclésiastique de Pères de l'Eglise et autres. S'adresser pour les renseignements au bureau du journal.

La Goutte et les Rhumatismes

sont complètement guéris par la Quate anti-rhumatismale du Dr Patisson. Elle est employée avec le plus grand succès contre les accès de goutte et les affections rhumatismales de toute espèce. En rouleaux de fr. 2 et de fr. 1, chez Saint-Sevez, pharmacien à Cahors, place nationale et rue de la Liberté, et dans toutes autres pharmacies. Expédition franco par la poste.

UN FRANC PAR AN

Le Moniteur des Valeurs à Cots

PARAISSANT TOUS LES DIMANCHES Le seul journal financier qui publie la liste officielle des tirages de toutes les Valeurs françaises et étrangères. LE PLUS COMPLET (16 pages de texte) LE MEUX RENSEIGNÉ une cause financière, par le Baron LOUIS, une Revue de toutes les Valeurs; les Arbitrages; les Prêts exacts des Coupons; les Tirages sans exception; des documents inédits; la cote officielle de la Banque et de la Bourse.

Le prix de l'abonnement peut être envoyé en timbres-poste ou en mandat.

LE JOURNAL DU DIMANCHE

Recueil Littéraire et Illustré paraissant chaque semaine, avec 16 pages de texte, gravures inédites, et un morceau de musique; formant deux beaux volumes chaque année.

ABONNEMENTS : Un an, 8 francs. — Six mois, 4 francs.

Et pour tous les pays faisant partie de l'union postale : Un an 8 fr. 50. Six mois, 4 fr. 25. Par un mandat sur la poste, adressé à l'Administrateur.

Le Journal du Dimanche commence sa vingt-troisième année. La collaboration des plus grands écrivains contemporains et les dessins de meilleurs artistes en font toujours le recueil placé au premier rang des publications illustrées.

Chaque Numéro contient la matière d'un demi-volume de librairie. Trente-deux volumes sont en vente Le volume broché, pour Paris..... 5 fr. id. par la poste..... 4 fr. BUREAUX : Place Saint-André-des-Arts, 11, à Paris.

LA VELOUTINE EST UNE Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle. PARIS — Ch. FAY, Inventeur — 9, rue de la Paix

ÉVITER LES CONTREFAÇONS CHOCOLAT-MENIER MARQUE DÉPOSÉE LE VÉRITABLE NOM